

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 15

Nombres de Conseillers  
Municipaux présents : 13

Date de convocation :  
02/09/21

République Française

## Commune de Montferrand

Procès verbal de réunion

Séance du 6 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le vingt-six du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, MARSAC Alain, PUGINIER Régis, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusés : Mrs GILIS Frédéric, PEREZ Fernand

Secrétaire de séance : Mr QUINTA Régis

**Point 1** : acquisition parcelles SAFER (consorts Biau) - Par affichage en date du 20 août 2021, la commune a été informée de la mise en vente, par la SAFER, de plusieurs parcelles propriétés de la famille BIAU. Mr le maire propose l'acquisition de certaines parcelles ou partie de parcelles pouvant intéresser la collectivité dans le cadre de réserve foncière ou de zones d'activités du PLU en cours d'élaboration. Le prix est de 4.800 € l'hectare, frais de notaire et de géomètre en sus. Le conseil municipal décide de faire jouer un droit de préemption par la commune en vue de l'acquisition des parcelles suivantes : Le Portal – parcelle ZC 72 (en partie) pour une surface de 27.000 m<sup>2</sup> - Le Rivalet – parcelle ZD 35 pour une surface de 5.600 m<sup>2</sup> - Le Rivalet – parcelle ZD 40 pour une surface de 25.000 m<sup>2</sup> - Le Rivalet – parcelle ZD 57 pour une surface de 32.050 m<sup>2</sup>. Adopté à l'unanimité.

**Point 2** : préemption terrain En Bonis – La SAFER a accepté la préemption de la commune pour l'acquisition de la parcelle ZO 48. Le dossier suite son cours. N'a pas donné lieu à délibération.

**Point 3** : convention d'occupation du domaine public communal pour passage d'une canalisation – Le conseil municipal accepte la demande de M. Jean-Claude PESSATO, qui consiste à l'autoriser à réaliser des travaux d'enfouissement sur l'accotement de la route communale n° 32, lieu-dit « Camboyer » pour y installer une canalisation enterrée d'eau potable, aux fins d'alimenter les bâtiments agricoles sis sur les parcelles B 142 et 447. Mr PESSATO s'engage à effectuer les travaux nécessaires à la mise en place de la canalisation dans le respect de la réglementation en vigueur, à supporter tous les frais relatifs à ces travaux et à l'entretien et de la réparation de la canalisation et s'engage à remettre l'accotement de la voie communale n° 32 en état à l'issue des travaux. Une convention sera signée. Adopté à l'unanimité.

**Point 4** : Transformation d'un poste CDD en CDI. Modification du tableau des effectifs - Les contrats à durée déterminée dont a bénéficié Mme LACOMBE attestent qu'elle a été employée auprès de la commune de Montferrand, pendant au moins six ans sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique et sans que la durée des interruptions entre deux contrats n'excède quatre mois. De ce fait, il ne peut y avoir renouvellement de CDD. La commune a l'obligation de transformer ce CDD en CDI. Le tableau des effectifs est ainsi modifié.

Cadre d'emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
Secteur administratif : secrétaire de mairie	A	1	1	0
Secteur social : agent spécialisé école matern.	C	1	1	0
Secteur animation : animateur	B	1	1	1
Secteur animation : adjoint animation 2è cl.	C	1	1	0

Agent non titulaire - CDI	Catégorie	Secteur	Rémunération	Motif contrat
Secteur technique	Adjoint technique 1ère classe	Technique / animation	Indice 1er échelon	TNC à 21h par semaine

**Point 5** : projets sécurisation abords de l'école – L'Agence Technique Départementale (ATD) a proposé deux solutions : solution 1 avec écluses imposant une largeur de voie de 6m pour un coût estimé de 40.000 € - solution 2 avec ralentisseur trapézoïdal pour un coût estimé de 20.000 €. La solution 2 est envisagée, complétée, éventuellement, par des radars pédagogiques, un aménagement des accotements et un revêtement en enrobés entre les « plateaux » rehaussés. N'a pas donné lieu à délibération.

**Point 6** : journée citoyenne – Elle aura lieu le samedi 25 septembre prochain. Une liste des travaux a été dressée. Le repas de midi sera tiré du sac. La mairie offrira le repas du soir. N'a pas donné lieu à délibération.

**Point 7** : questions diverses

- ✓ Centenaire d'Annette Biau : remerciements de la famille quant à l'organisation.
- ✓ Local commercial : pas de suite donnée par l'ébéniste qui était intéressé. Le local est à nouveau à la location.
- ✓ Entente Naurouze Labastide : difficultés financières liées à la COVID
- ✓ CCCLA : vérification des derniers exercices comptables par la Cour des Comptes, aucune observation. Le montant du FPIC 2021 versé aux communes sera identique à celui de 2020.
- ✓ Syndicat Lauragais Audois (SLA) : sera dissous au 31/12/21 et transféré à la CCCLA. Il n'y a plus d'obligation d'adhérer. La commission aux affaires scolaires est sollicitée pour préparer ce dossier qui sera, ensuite, présenté en séance de conseil municipal.
- ✓ Détecteur de CO2 à l'école : proposition de la CCCLA d'achat groupé.
- ✓ Panneaux de signalisation à l'école : installés avant la rentrée des classes. « Piou Pizza » aura dérogation pour emprunter le sens-interdit sur quelques mètres.
- ✓ Relance du cabinet TOPOS, Anne Mirassou, pour la poursuite de l'avancement du PLU.
- ✓ En vue des prochaines demandes de subventions, réfléchir aux projets à venir.
- ✓ La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 28 ou le jeudi 30 septembre prochain.

La séance est levée à 23h45.

Le Maire,  
Ch. PRADEL

